



# Procédures hygiéniques relatives au tatouage et au piercing

Soins - Bien-être

Continue

**Durée**

20h

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

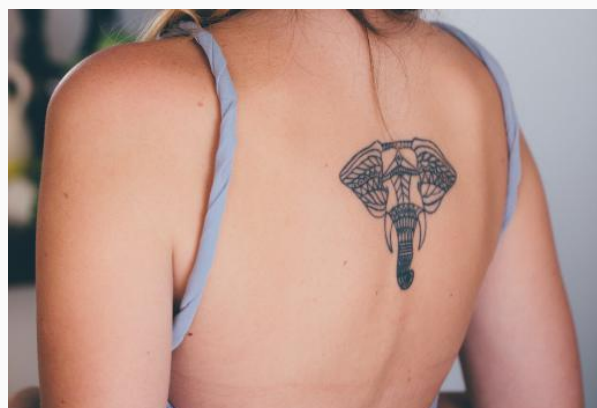
Attestation

**Pratique en entreprise / Alternance**

Non

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non



Cette formation répond à l'AR du 25 novembre 2005 qui oblige les tatoueurs et perceurs à suivre une formation sur l'hygiène. Cette formation est également vivement recommandée pour les professionnels du maquillage permanent ou semi-permanent.

Il ne s'agit pas d'une formation pratique du tatouage, ni du piercing.

---

## Programme

20 heures de formation réparties en 2 journées complètes de formation.

Une demi-journée supplémentaire est consacrée au passage d'une évaluation individuelle théorique et pratique.



## Liège - Château Massart (FC)

Rue du Château Massart, 70 4000 Liège

04 229 84 60

**Accueil :**

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 20h

/

[formation.continue@centreifapme.be](mailto:formation.continue@centreifapme.be)

### Type d'inscription

Par e-mail